



L'ACTUALITÉ

SIGNATURE DES CCN : UNE VRAIE VICTOIRE POUR LES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT ET POUR LA CAPEB

La CAPEB et 3 organisations de salariés majoritaires ont signé deux accords visant à mettre en place deux nouvelles conventions collectives dans le bâtiment : un acte politique majeur pour confirmer la juste et légitime place des petites entreprises et de leurs représentants dans le dialogue social.

C'est clairement une victoire pour la CAPEB qui vient de démontrer toute sa légitimité au cœur du dialogue social de l'artisanat du bâtiment, sa capacité à négocier au plus près des réalités des dispositions utiles et adaptées aux entreprises et à signer des accords avec des organisations de salariés majoritaires. Comme nous l'attendions, la FFB a fait savoir qu'elle exercerait son droit d'opposition et s'est permis d'adresser un courrier diffamatoire aux entreprises pour déverser son venin et accuser la CAPEB des maux dont elle est elle-même à l'origine !

Prétendant que la CAPEB est une organisation patronale minoritaire (alors que la dernière mesure de la représentativité patronale fait de la CAPEB la première organisation patronale de France tous secteurs confondus en nombre d'entreprises adhérentes !), elle n'hésite pas à tromper outrageusement les entreprises sur les modifications que ces nouvelles CCN apportent au regard des précédentes.

Avec une telle réaction, la FFB fait la démonstration de son incapacité à engager un dialogue social constructif avec les organisations de salariés, de son incapacité à innover et à faire progresser les relations sociales dans les entreprises, de son

incapacité à réformer des textes qui ont aujourd'hui plus de 30 ans pour certains et qui sont donc largement décalés au regard des réalités et des besoins des entreprises.

Ce sont précisément les intérêts des entreprises qui ont guidé la CAPEB pendant les 18 mois de négociations qui ont abouti à la signature de ces accords. Les deux conventions collectives nationales qui viennent ainsi d'être signées représentent une simplification de fait pour les entreprises qui n'auront plus qu'une seule convention à appliquer au lieu de 2 ou 3 aujourd'hui selon qu'elles emploient des cadres et/ou des Etam.

Elles apportent également une réelle sécurité juridique aux entreprises sur nombre de dispositions, clarifiant en particulier le non-cumul de l'indemnité de trajet avec le paiement du trajet en temps de travail pour les ouvriers non sédentaires. Un sujet qui est source de problèmes récurrents pour nos entreprises et qui trouve ainsi une solution claire et définitive !

Ces accords consacrent l'existence de deux champs conventionnels, l'un pour les 190 000 entreprises employant jusqu'à 10 salariés et leurs 500 000 salariés, l'autre pour les 30 000 entreprises

de plus de 10 salariés. Réunir ces deux catégories d'entreprises, comme le souhaite la FFB, reviendrait à nier les particularités des unes et des autres et ne permettrait pas d'assurer effectivement leur défense et leur représentation.

La différence entre « les plus et les moins de 10 » est pourtant réelle. D'ailleurs, la CAPEB et les 3 organisations de salariés signataires (CFDT, CGT et UNSA) ont souhaité intégrer des dispositions spécifiques aux petites entreprises telles la suppression de toutes références au comité social et économique (CSE), la possibilité de renouveler la période d'essai pour les ouvriers (soit 4 mois maximum au lieu de 3 semaines), l'allongement de la période de préavis pour les ouvriers démissionnaires (1 mois à partir de 4 mois d'ancienneté), la suppression des heures pour recherche d'emploi pour ces mêmes ouvriers et une durée minimale pour les Etam administratifs à temps partiel (20 heures au lieu de 24). La CAPEB, la CGT, la CFDT et l'UNSA ont souhaité également faire en sorte que ces nouvelles conventions collectives nationales soient des atouts pour les entreprises en termes d'attractivité, sachant que beaucoup d'entre elles, malgré la crise sanitaire, éprouvent les plus grandes difficultés à recruter.

(Suite p. 4)

RÉSEAU

→ DÉBATS ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JANVIER

Le Conseil d'administration confédéral s'est réuni ce jeudi 28 janvier en visioconférence. Il a fait un point de situation et précisé la stratégie de la CAPEB sur plusieurs dossiers d'actualités.

Ainsi, il a évoqué le dispositif RGE et le lancement de la qualification chantier, se félicitant de cette première victoire et souhaitant que le Réseau se mobilise fortement afin que cette expérimentation, arrachée par la CAPEB aux autres acteurs du RGE qui n'en voulaient pas, soit couronnée de succès et se transforme en un dispositif pérenne.

Le Conseil s'est également félicité d'avoir obtenu qu'un groupe de travail soit mis en place par les Pouvoirs publics afin de réfléchir à la simplification du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Le rapport qui en est issu porte une cinquantaine de propositions que la Ministre Emmanuelle Wargon s'est engagée à mettre en œuvre. Il y a lieu de se réjouir puisque que certaines de nos demandes devraient être satisfaites, même si d'autres requêtes, formulées par des délégataires qui n'ont pas les mêmes intérêts que les petites entreprises, le seront également sans pour autant correspondre à nos attentes.

Les membres du Conseil d'administration ont par ailleurs réfléchi à la stratégie qu'il convient de mettre en œuvre concernant la RE2020,

sachant que la Ministre Barbara Pompili n'entend pas, a priori, revenir sur ses arbitrages. Ils ont débattu du positionnement que la CAPEB doit adopter concernant 360travaux dont l'activité se poursuit mais qui fait face à un manque de trésorerie pour continuer ses activités.

Le Conseil d'administration est aussi revenu sur l'assemblée générale de l'APNAB, convoquée cette semaine par la CAPEB qui reprend la présidence de l'association, conformément aux statuts qui prévoient l'alternance entre le collège salarié et le collège patronal.

La préparation des élections aux Chambres de Métiers a également été évoquée. Puis, suite à la visioconférence organisée avec les Présidents et Secrétaires généraux du Réseau, le Conseil d'administration a confirmé la mise en œuvre d'une campagne de communication en 2021 sur la base de la proposition de « chantiers témoins » dans les départements qui seront intéressés pour développer ce type d'opérations. Enfin, le Conseil d'administration a commencé à préparer l'assemblée générale en exami-

nant une proposition de déroulé sur la base de deux journées en présentiel. Au registre des questions abordées pour information figuraient le bilan et la poursuite envisagée pour le plan de transformation du conseil en formation, la mobilisation de la CAPEB pour renouveler l'offre de formation au niveau des CAP dans les métiers du bâtiment, et les actualités de la formation professionnelle au travers de Constructyts, du FAFCEA et de FEEBAT.

Un point d'information a également été fait sur la réforme de la santé au travail, le dossier de demande de représentativité de la CAPEB et les accords relatifs aux conventions collectives nationales du bâtiment qui viennent d'être signés.

Il a par ailleurs été question des propositions que la CAPEB a formulées pour accélérer la transformation numérique des entreprises et du projet des « Entretien de la rénovation ». Enfin, un point d'étape a été fait sur la création de la CAPEB Adour-Pyrénées et les travaux des groupes de travail « structuration des CAPEB régionales » et « structuration du Réseau ».



MÉTIERS

→ LES TRAVAUX DU CONSEIL DES PROFESSIONS DU 29 JANVIER

Les membres du Conseil des Professions se sont réunis vendredi 29 janvier. Ils ont ouvert leurs travaux en réfléchissant aux grandes lignes de la résolution technique et professionnelle qui sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

Ils ont soulevé la question de la reconnaissance d'un ouvrage et non pas seulement d'un produit au titre du marquage CE, la problématique du PTAC des VUL à 4.5 tonnes et l'acquisition de véhicules non polluants, l'intégration d'une clause dans les devis permettant d'imputer les hausses de prix survenues après la signature des devis et la mise en œuvre des grilles d'audit. Ils ont également évoqué la valorisation des métiers auprès des jeunes.

Le Conseil des Professions a par ailleurs dressé un bilan des Ateliers numériques des UNA, bilan mitigé mais expérience à approfondir néanmoins.

L'étude métier conduite avec l'OPPBTP sur les conditions de travail des serruriers métalliers a ensuite été évoquée ainsi que les pistes avancées pour les améliorer qui sont développées avec une start-up choisie parmi les candidats à un concours lancé avec le Winlab du CCCA-BTP.

Le Conseil des professions a évoqué par ailleurs le cas des entreprises certifiées amiante, peu nombreuses parmi nos adhérents mais pour lesquelles se posent de vraies problématiques. La toute nouvelle création de l'Association Française de la Ventilation a été présentée puis le Conseil s'est penché sur les Journées Professionnelles de la Construction, s'interrogeant sur l'objet et la nature de cet événement dès lors que des rendez-vous numériques seraient régulièrement proposés pour aborder les questions purement techniques.

Les membres du Conseil des Professions ont ensuite évoqué la mise en œuvre des grilles d'audit et la situation de la mise en application

des outils PROFEEL d'autocontrôle et d'aide à la réception des travaux. Quinze premières fiches ont déjà été diffusées et l'ensemble de ces fiches doit être rendu disponible d'ici la fin du mois de février.

Un point a ensuite été fait sur les groupes de travail inter-UNA de la CAPEB et qui portent sur l'économie circulaire, la qualité de l'air intérieur, l'isolation, les certificats d'économies d'énergie, le numérique et le BIM, les interfaces Gros-œuvre et enfin les métiers du toit, ce dernier groupe de travail n'ayant pas encore été mis en œuvre. Le Conseil a jugé utile de créer un nouveau groupe sur le champ du photovoltaïque. Il a par ailleurs décidé que les UNA concernées par la fumisterie réfléchiront aux moyens de prendre ces activités en considération à l'occasion d'une visioconférence à venir. Enfin, il a été question du projet de l'UNA Serrurerie Métallerie de proposer une offre packagée pour aider les entreprises à aller au-delà du premier contact commercial.



MÉTIERS

→ LE PRÉSIDENT DE L'UNA CPC FAIT UN POINT AVEC SES CONSEILLERS

Ce jeudi 4 février, le Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage a retrouvé ses conseillers professionnels en visio-conférence pour un point des dossiers en cours.

Ils ont fait le tour des actualités formation de la profession avec la sollicitation de M. Verplancke, Inspecteur de l'Éducation Nationale et le suivi des dossiers par les experts désignés par l'UNA. Ils ont ensuite tiré les enseignements du webinaire organisé le 21 janvier à l'attention des couvreurs et évoqué celui du vendredi 5 février sur la fin du gaz dans les logements neufs prévue par la RE2020. Jean-Claude Rancurel et ses conseillers ont

ensuite engagé une réflexion sur les appellations professionnelles liées à l'UNA Couverture Plomberie Chauffage et leurs perspectives, qu'il s'agisse de Quali'Eau ou de QualiPluie. Ils sont revenus sur la création de l'Association Française de la Ventilation ainsi que les partenariats en développement (Atlantic, Geberit, Dimos, Velux) et les offres commerciales Facilipass, Faciliprime. Ils ont terminé leur réunion en évoquant la

réforme du RGE (avec les nouvelles grilles d'audits et le lancement de l'expérimentation de la qualification chantier), la mise en place d'un groupe de travail confédéral dédié au photovoltaïque, le projet de décret sur l'interdiction de certains systèmes de chauffage et l'opération changement de gaz dans les Hauts-de-France et enfin, les outils susceptibles d'être utilisés pour mieux communiquer avec les responsables des sections professionnelles.



LOBBYING

→ OUVERTURE DES RESTAURANTS À TITRE DÉROGATOIRE POUR LE BTP



Lorsque la CAPEB avait sollicité les Pouvoirs publics pour que les restaurants soient autorisés, à titre dérogatoire, à ouvrir leurs portes aux salariés du bâtiment afin qu'ils puissent déjeuner au chaud et dans des conditions sanitaires optimales, elle n'imaginait pas que ces établissements

puissent, de ce fait, perdre le bénéfice des aides prévues par l'État pour compenser une partie de l'impact financier des fermetures administratives. Certains départements nous avaient alertés à ce sujet.

Le Député Modem du Loiret, Richard Ramos, a interpellé la Ministre de l'Industrie sur ce point lors des Questions au Gouvernement de la semaine dernière à l'Assemblée nationale.

Agnès Pannier Runacher a confirmé que « les restaurateurs ne seront jamais pénalisés pour le travail qu'ils effectuent en temps de crise » et que le dispositif serait bien maintenu en l'état.

En cette période hivernale où, notamment, de nombreux départements sont en vigilance

orange pour cause d'intempéries, il est plus que jamais nécessaire que les artisans et leurs compagnons, salariés et apprentis puissent profiter d'une pause déjeuner au chaud et au sec. 250 restaurateurs dans toute la France ont ainsi obtenu l'autorisation d'accueillir les actifs du Bâtiment. La CAPEB salue cette mesure exceptionnelle qui permet de plus aux restaurateurs de maintenir une certaine activité et qui concerne, dans le secteur de l'artisanat du bâtiment, plus d'un million d'actifs répartis sur l'ensemble du territoire.

▶ Elle a publié [un communiqué de presse](#) pour le souligner.

FORMATION

→ FAFCEA : POINT DE SITUATION

L'action énergétique de la CAPEB et de l'U2P a permis de stabiliser les ressources 2020 du FAFCEA.

Si 2021 s'annonce plus incertain, les administrateurs du fonds, ne souhaitant pas rompre la dynamique formation, ont cependant reconduit les critères de prise en charge 2020 en 2021 sans changement majeur.

Dans le même temps, le Conseil d'administration du FAF a répondu positivement à la demande légitime des CAPEB locales relative à la prise en charge des créateurs/repreneurs. Ils peuvent dorénavant bénéficier d'un financement qu'ils soient ou non déjà inscrits au RM.

Reste un point noir lié aux erreurs récurrentes faites par les URSSAF fléchissant vers l'AGEFICE des fonds de formation normalement dévolus au FAFCEA. Pour évaluer le préjudice, les entreprises sont désormais astreintes à la transmission au FAFCEA de leur attestation URSSAF de versement de leur contribution formation. Ce qui semblait être une mesure de bonne

gestion s'avère aujourd'hui un vrai parcours du combattant, les URSSAF étant difficilement joignables, ne délivrant pas les bonnes informations ou les bons millésimes de ces attestations. De plus, lorsque ces attestations mentionnent par erreur l'AGEFICE comme destinataire de la CFP, les entreprises sont contraintes d'obtenir un refus de prise en charge de l'AGEFICE pour pouvoir déposer un dossier auprès du FAFCEA. Or les contacts avec les points d'accueil de l'AGEFICE s'avèrent également difficiles, certains refusant même d'instruire les dossiers émanant d'artisans ou de conjoints collaborateurs. Les entreprises dans ce cas sont nombreuses et font part de leur incompréhension. Ces dispositions alourdissent leurs démarches

administratives ainsi que celles des CAPEB locales chargées de les accompagner.

Le Conseil d'administration confédéral, informé de la situation, a décidé de solliciter l'U2P afin d'entreprendre les démarches permettant de doter le FAFCEA des moyens nécessaires au financement de l'ensemble des formations éligibles et d'alléger ses procédures de prise en charge.





■ PRESSE

À la suite de la signature des 2 nouvelles CCN avec la CGT, la CFTD et l'UNSA, le Président de la CAPEB a répondu aux questions de la presse pour expliquer toute l'importance de cette signature pour les entreprises que nous représentons et pour le rôle de la CAPEB au sein du dialogue social dans le bâtiment.

■ ÉNERGÉTIENS

Ce mercredi, le Président Repon et Christophe Bellanger, Président de l'UNA 3E, ont rencontré les représentants d'EDF, société avec laquelle nous avons un accord de partenariat mettant en œuvre la collecte des certificats d'économies d'énergie. Évidemment, la simplification du dispositif des CEE était au cœur de ces échanges, de même que la 5^e période des CEE qui vient de faire l'objet de projets réglementaires (un décret et un arrêté) redéfinissant les obligations faites aux

obligés. Il a également été question du volet formation du RGE et notamment de la prolongation du programme FEEBAT. À la suite, Jean-Christophe Repon a reçu ENGIE avec Jean-Claude Rancurel, le Président de l'UNA CPC, pour aborder également les problématiques RGE et CEE, mais également celles posées par la RE2020.

■ U2P



C'était la première réunion de Dominique Métyer en tant que Président de l'U2P ce jeudi avec le réseau des U2P territoriales. Avant le bureau, les Présidents U2P se sont

ainsi réunis pour travailler à la préparation des élections aux Chambres de Métiers. Le Bureau a ensuite traité de l'actualité (bilatérales avec le Premier ministre, mesures de restrictions sanitaires) ainsi que de la réforme du CESE qui prévoit une réduction d'un tiers du nombre de ses membres.

■ RÉSEAU

Le Président confédéral animait mercredi le groupe de travail sur la structuration des CAPEB régionales, puis jeudi matin un Conseil d'administration extraordinaire pour décider des mesures à prendre concernant 360 travaux et enfin, vendredi après-midi le groupe de travail sur la structuration du Réseau avec, à l'ordre du jour, le choix du cabinet conseil qui accompagnera la CAPEB dans ses réflexions. Le Président Repon a également pu faire cette semaine un point de situation avec le Président et le trésorier de la CAPEB Hérault.

MÉTIER

→ L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE LA VENTILATION EST CRÉÉE

Lors d'une conférence de presse organisée en visioconférence la semaine dernière, 7 associations et organisations professionnelles de la filière de la ventilation ont lancé la nouvelle Association Française de Ventilation dont le Conseil d'administration de la CAPEB avait validé le principe en octobre dernier et qui concerne un grand nombre de métiers.

L'objectif de cette nouvelle association filière est la défense des intérêts des acteurs de la ventilation pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. L'association se compose de membres fondateurs, adhérents et partenaires. La CAPEB fait partie des premiers avec la FNAS, la FEDENE, le SNEFCCA, le SYNASAV, UNICLIMA et la FFB (UMGCCP). Jean-Claude Rancurel, Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage de la CAPEB est vice-président de l'AFV dont la première présidence est assurée par la FFB.

Trois députés ont participé au lancement officiel de cette association pour se féliciter de cette initiative et évoquer les grands enjeux sous-jacents : Claire Pittolat, députée des Bouches-du-Rhône, Marjolaine Meynier-Millefert, députée de l'Isère et vice-présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée nationale, et enfin Jean-Luc Fugit, député du Rhône et Secrétaire de cette même commission à l'Assemblée nationale. Jean-Claude Rancurel a rappelé à cette occasion que le club ventilation mis en place au sein de

la filière ne suffisait pas pour développer cette filière, chercher à atteindre l'excellence dans la ventilation, faciliter la vie sur les chantiers et dans les entreprises. Il s'agit de bien conseiller le client qui est trop souvent mal informé sur les conditions d'une bonne ventilation, d'avantage informer les artisans pour qu'ils prennent mieux en compte la qualité de l'air. « Il faut arriver à ce que les installations soient efficaces, bien réalisées et pérennes dans le temps » a-t-il conclu.

 [Voir notre actualité ARTUR sur le sujet.](#)

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Le bâtiment a besoin d'être attractif pour accueillir de jeunes actifs et ce n'est pas avec un cadre conventionnel rétrograde que l'on peut y parvenir ! Dans cet esprit, les signataires ont décidé que certaines dispositions de ces conventions collectives seraient plus favorables que celles prévues dans le Code du Travail. C'est le cas pour les événements familiaux. Ainsi, elles ajoutent une journée de congés pour le mariage ou le PACS et le mariage d'un enfant et deux journées pour le décès du conjoint, du partenaire du PACS ou du concubin. Ces modifications ne s'appliqueront toutefois qu'un an après l'entrée en vigueur de ces nouvelles

conventions. Quant à la suppression du délai de carence qui nous est reprochée par la FFB, soulignons qu'elle est déjà effective dans la plupart des conventions collectives des autres secteurs, à commencer par celle des Travaux publics, et que personne ne s'en était ému jusqu'ici. On précisera aussi que les nouvelles conventions collectives bâtiment prévoient cette suppression uniquement pour un premier arrêt de travail et, qui plus est, seulement pour les salariés ayant au moins un an d'ancienneté. Et pour ce qui concerne le contingent d'heures supplémentaires, loin d'être diminué comme le prétend la FFB, il est accru et porté à 220 heures

annuel au lieu des 180 heures actuelles (ou 145 heures en cas d'annualisation de la durée du travail). Bref, nous voyons beaucoup de mauvaise foi dans les attaques menées contre nous et nous sommes fiers d'avoir pu rédiger et signer des textes conventionnels qui prendront, enfin, en considération les besoins spécifiques de nos entreprises et leur seront réellement utiles ! Il est malheureusement fort probable que la FFB fasse valoir son droit d'opposition (elle l'a annoncé dans la presse) ce qui conduira le secteur à l'immobilisme et à mettre en danger les entreprises avec la poursuite des risques de contentieux.